

Approuvé le : 2014-12-31

Partie 1 Généralités

1.1 EXIGENCES CONNEXES

- .1 Sans objet.

1.2 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 Groupe CSA (CSA)
 - .1 CAN/CSA, série B45-F02 (C2013), Appareils sanitaires (contient B45.0, B45.1, B45.2, B45.3, B45.4, B45.5, B45.6, B45.7, B45.8 et B45.9).
 - .2 CSA-B125.3-12, Plumbing Fittings.
 - .3 CSA-B651-F12, Conception accessible pour l'environnement bâti.
- .2 Green Seal (GS)
 - .1 GS-36-2013, Adhesives for Commercial Use.
- .3 Conseil national de recherches du Canada (CNRC)
 - .1 Code national du bâtiment – Canada 2015 (CNB).
- .4 South Coast Air Quality Management District (SCAQMD)
 - .1 Règle 1168-A2011 du SCAQMD, Adhesive and Sealant Applications.

1.3 DOCUMENTS ET ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION ET INFORMATION

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la Division 1.
- .2 Fiches techniques
 - .1 Soumettre les fiches techniques requises ainsi que les instructions et la documentation du fabricant concernant les appareils sanitaires. Les fiches techniques doivent indiquer les caractéristiques des produits, les critères de performance, les dimensions, les limites et la finition.
 - .2 Les documents soumis doivent indiquer ce qui suit pour chacun des appareils et des accessoires proposés.
 - .1 Les dimensions, les détails de construction ainsi que le diamètre des amenées de service.
 - .2 La consommation ou le débit d'eau par chasse à la pression recommandée, caractéristique qui doit être réglée en usine
 - .3 Pour les W.-C. et les urinoirs, la pression minimale de chasse requise.

1.4 DOCUMENTS ET ÉLÉMENTS À REMETTRE À L'ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

- .1 Les fiches d'entretien doivent indiquer ou comprendre ce qui suit.

- .1 Une description des appareils sanitaires et des accessoires, y compris le nom du fabricant, le type, le modèle, l'année de fabrication et le débit.
- .2 Les détails concernant le fonctionnement et l'entretien des appareils et des accessoires.
- .3 Une liste des pièces de rechange recommandées.

1.5 TRANSPORT, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner les matériaux et le matériel conformément à la Division 1.
- .2 Livraison et acceptation : livrer les matériaux et le matériel au chantier dans leur emballage d'origine, lequel doit porter une étiquette indiquant le nom et l'adresse du fabricant.
- .3 Entreposage et manutention
 - .1 Entreposer les matériaux et le matériel à l'intérieur, dans un endroit propre, sec et bien aéré, conformément aux recommandations du fabricant.
 - .2 Entreposer les matériaux et le matériel prescrits de manière à les protéger contre les marques, les rayures et les éraflures.
 - .3 Remplacer les matériaux et le matériel endommagés par des matériaux et du matériel neufs.

Partie 2 Produits

2.1 APPAREILS ET ACCESSOIRES

- .1 Appareils sanitaires : fabriqués conformément aux normes pertinentes de la série CAN/CSA-B45.
- .2 Robinetterie et accessoires connexes : fabriqués conformément à la norme CSA-B125.3.
- .3 Robinetterie apparente en laiton : chromée.
- .4 Nombre d'appareils et d'accessoires et emplacement de ceux-ci : selon les indications des dessins de mécanique.
- .5 Appareils installés dans une même pièce : du même type et provenant du même fabricant.
- .6 Robinetterie et accessoires installés dans une même pièce : du même type et provenant du même fabricant.
- .7 Consulter les nomenclatures mécaniques sur les dessins pour connaître les autres exigences relatives aux appareils sanitaires.
- .8 Tuyauterie desservant chaque appareil
 - .1 Alimentation en eau chaude et en eau froide
 - .1 Canalisations chromées, rigides ou flexibles, comportant un robinet d'arrêt à manœuvre par tournevis ou volant, des réducteurs et une rosace.
 - .2 Évacuation de l'eau

- .1 Siphon en P en laiton avec bouchon de dégorgement sur tous les appareils sanitaires n'ayant pas de siphon intégré.
- .2 Chromé lorsque apparent.
- .9 Consoles-supports
 - .1 Consoles-supports fabriquées en usine, à montage au sol, pour tous les appareils muraux.

Partie 3 Exécution

3.1 INSPECTION

- .1 Vérification des conditions : avant de procéder à l'installation des appareils sanitaires, s'assurer que l'état des surfaces/supports préalablement mis en œuvre aux termes d'autres sections ou contrats est acceptable et permet de réaliser les travaux conformément aux instructions écrites du fabricant.
 - .1 Faire une inspection visuelle des surfaces/supports en présence du Représentant du Ministère.
 - .2 Informer immédiatement le Représentant du Ministère de toute condition inacceptable décelée.
 - .3 Commencer les travaux d'installation seulement après avoir corrigé les conditions inacceptables et reçu l'approbation écrite à cet effet du Représentant du Ministère.

3.2 INSTALLATION

- .1 Hauteurs de montage
 - .1 Hauteur de montage des appareils en général : selon les indications des dessins architecturaux.
 - .2 Hauteur de montage des appareils muraux : selon les indications des dessins architecturaux.
 - .3 Hauteur de montage des appareils de conception accessible : selon les exigences les plus rigoureuses énoncées dans la norme CSA-B651 et le CNB.

3.3 RÉGLAGE

- .1 Se conformer aux exigences relatives à la conservation de l'eau prescrites dans la présente section.
- .2 Réglage
 - .1 Régler le débit normal de manière qu'il corresponde au débit calculé.
 - .2 Régler la pression d'alimentation en eau des appareils de manière qu'il ne se produise pas d'éclaboussure à la pression maximale.
 - .3 Dans le cas des robinets de chasse, faire les réglages nécessaires en fonction des conditions existantes sur les lieux.
 - .4 Régler les minuteries de chasse des urinoirs.

- .5 Régler les robinets de chasse automatiques des W.-C. et des urinoirs de manière à éviter que des chasses non nécessaires se déclenchent durant les heures d'inoccupation des lieux.
 - .3 Vérification
 - .1 Vérifier la chasse des W.-C.
 - .4 Vérification des mitigeurs thermostatiques
 - .1 Vérifier les températures de consigne, les sécurités, les limites ainsi que le fonctionnement des appareils.
- 3.4 NETTOYAGE**
- .1 Nettoyage au cours des travaux : effectuer les travaux de nettoyage conformément à la Division 1.
 - .1 Laisser les lieux propres à la fin de chaque journée de travail.
 - .2 Nettoyage final : évacuer du chantier les matériaux/le matériel en surplus, les déchets, les outils et l'équipement conformément à la Division 1.

FIN DE LA SECTION